

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 34

Pouvoirs : 3

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : CPHV

Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 02-02-26

OBJET : CPHV

Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 02-02-26

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire le projet de procès-verbal qui leur a été adressé suite à la réunion du 2 février 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 2 février 2026.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,



Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,



Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : 19 MARS 2026

Publié le : 19 MARS 2026

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaients présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Guet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvolle	

Etaients absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëticia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 34

Pouvoirs : 3

Votants : 37

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 1

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Santé

**Recours à une prestation d'accompagnement
au recrutement de médecins dans le cadre du projet
de Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP)**

OBJET : Santé

Recours à une prestation d'accompagnement au recrutement de médecins dans le cadre du projet de Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP)

Vu

- le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles relatifs aux compétences en matière d'aménagement du territoire et de services à la population,
- le Code de la santé publique, notamment les dispositions relatives aux maisons de santé pluriprofessionnelles,
- le Schéma Régional de Santé arrêté par l'Agence Régionale de Santé,
- les orientations nationales relatives à la lutte contre la désertification médicale,
- le projet de création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle sur le territoire communautaire,
- l'intérêt public local consistant à maintenir et développer l'accès aux soins de premier recours pour la population.

Considérant

- que le territoire communautaire est confronté à des difficultés d'accès aux soins et à un risque de diminution de l'offre médicale,
- que la création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle constitue un outil reconnu d'organisation coordonnée de l'offre de soins de proximité,
- que la réussite de ce projet suppose le recrutement effectif de médecins généralistes,
- que la collectivité ne dispose pas en interne de l'expertise nécessaire pour mener une démarche active de recrutement médical,
- qu'il apparaît pertinent de recourir à un prestataire spécialisé dans l'accompagnement à l'installation de professionnels de santé.

Considérant également

- que la prestation envisagée porte sur une mission d'accompagnement au recrutement, incluant notamment :
 - l'identification de candidats potentiels,
 - la promotion du territoire,
 - l'organisation de rencontres,
 - l'accompagnement à l'installation,
- que la rémunération proposée par le prestataire est conditionnée à l'installation effective d'un praticien sur le territoire,
- que le montant envisagé est fixé à 10 000 € par médecin effectivement recruté, dans la limite d'un nombre maximal de médecins à recruter,
- que cette dépense constitue une prestation de service liée à la mise en œuvre d'une politique publique locale de santé et d'aménagement du territoire.

Considérant enfin

- que la collectivité veillera à sécuriser juridiquement cette prestation par un contrat précisant les obligations du prestataire, les conditions de paiement et les modalités d'évaluation de la mission,
- que ce dispositif ne constitue ni une subvention individuelle versée à un professionnel de santé, ni une aide économique directe, mais la rémunération d'une prestation d'accompagnement au recrutement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le principe du recours à une prestation d'accompagnement au recrutement de médecins dans le cadre du projet de Maison de Santé Pluriprofessionnelle du territoire.
- **AUTORISE** le Président à engager une mission auprès d'un prestataire spécialisé, pour un montant fixé à 10 000 € maximum par médecin effectivement recruté et installé sur le territoire, dans la limite de 3 recrutements.
- **PRECISE** que le paiement de cette prestation sera strictement conditionné à l'installation effective du praticien, constatée par :
 - la signature d'un bail professionnel ou contrat d'exercice,
 - l'inscription à l'Ordre des médecins,
 - le début d'activité sur le territoire.
- **INDIQUE** que le contrat conclu avec le prestataire précisera notamment :
 - le contenu détaillé de la mission,
 - les obligations de moyens du prestataire,
 - les modalités de vérification des résultats,
 - les conditions de rémunération,
 - les conditions de résiliation éventuelle.
- **AUTORISE** le Président à signer la proposition de contrat de prestation de service mentionnée ci-dessus ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,


Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,


Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : 19 MARS 2026
Publié le : 19 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le



ID : 041-200040772-20260309-2026DELIB032-DE

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 34

Pouvoirs : 3

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Développement Economique

Attribution d'une aide directe

Electricien à La Fontenelle

Aménagement des locaux sociaux

OBJET : Développement Economique

Attribution d'une aide directe

Electricien à La Fontenelle

Aménagement des locaux sociaux

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides « de minimis »,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2019 approuvant la mise en œuvre d'un partenariat économique avec la région Centre Val-de-Loire,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 mars 2021 approuvant le règlement d'attribution des aides directes aux entreprises,
Vu la demande de l'EURL HV ELEC dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel,

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 4 148,90 € (dispositif d'aide à l'investissement matériel) à l'EURL HV ELEC – 41270 LA FONTENELLE, pour la réalisation de travaux d'aménagement des locaux sociaux. Le montant de la dépense subventionnable est de 13 829,68 € HT.

Le bénéficiaire devra justifier dans un délai d'un an que les dépenses faisant l'objet de la subvention ont bien été effectuées.

Dans le cas où la dépense effective n'atteindrait pas le montant de la dépense subventionnable mentionné ci-dessus, le montant de la subvention serait recalculé par l'application d'un taux de subventionnement de 30 % au montant hors taxes des dépenses effectuées, étant entendu que le montant de la subvention ne pourra pas dépasser 4 148,90 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 4 148,90 € à l'EURL HV ELEC – 41270 LA FONTENELLE dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel, pour la réalisation de travaux d'aménagement des locaux sociaux,
- **PRECISE** que la Communauté du Perche & Haut Vendômois se réserve le droit de s'assurer en 2026 que les déclarations sur l'honneur concernant la réalisation des investissements sont confirmées par les documents comptables certifiés de l'entreprise. A contrario, un remboursement de l'aide versée pourra être sollicité auprès de l'entreprise qui s'engage à transmettre les éléments de vérification qui pourront être demandés par la CPHV,
- **AUTORISE** le Président à procéder au versement de cette aide économique,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,


Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,


Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : 19 MARS 2026
Publié le : 19 MARS 2026

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvolle	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 34

Pouvoirs : 3

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Développement Economique

Attribution d'une aide directe

Mécanicien à Droué

Installation de chauffage

OBJET : Développement Economique
Attribution d'une aide directe
Mécanicien à Droué
Installation de chauffage

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides « de minimis »,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2019 approuvant la mise en œuvre d'un partenariat économique avec la région Centre Val-de-Loire,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 mars 2021 approuvant le règlement d'attribution des aides directes aux entreprises,
Vu la demande de la SARL MTA dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel,

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 2 995,39 € (dispositif d'aide à l'investissement matériel) à la SARL MTA – 41270 DROUE, pour l'installation d'équipements de chauffage dans les locaux d'exploitation. Le montant de la dépense subventionnable est de 13 829,68 € HT.

Le bénéficiaire devra justifier dans un délai d'un an que les dépenses faisant l'objet de la subvention ont bien été effectuées.

Dans le cas où la dépense effective n'atteindrait pas le montant de la dépense subventionnable mentionné ci-dessus, le montant de la subvention serait recalculé par l'application d'un taux de subventionnement de 30 % au montant hors taxes des dépenses effectuées, étant entendu que le montant de la subvention ne pourra pas dépasser 2 995,39 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- DECIDE** d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 2 995,39 € à la SARL MTA – 41270 DROUE dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel, pour l'installation d'équipements de chauffage dans les locaux d'exploitation,
- PRECISE** que la Communauté du Perche & Haut Vendômois se réserve le droit de s'assurer en 2026 que les déclarations sur l'honneur concernant la réalisation des investissements sont confirmées par les documents comptables certifiés de l'entreprise. A contrario, un remboursement de l'aide versée pourra être sollicité auprès de l'entreprise qui s'engage à transmettre les éléments de vérification qui pourront être demandés par la CPHV,
- AUTORISE** le Président à procéder au versement de cette aide économique,
- AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,



Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,



Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : 19 MARS 2026
Publié le : 19 MARS 2026

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etai^{ent} présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Ligniè^{res} Patrice Couty Carole Edy
Molsy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enché^{rie} Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eg^{vonne}	

Etai^{ent} absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 34

Pouvoirs : 3

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Développement Economique

Attribution d'une aide directe

Restaurateur à PEZOU

Acquisition d'une remorque magasin

OBJET : Développement Economique
Attribution d'une aide directe
Restaurateur à PEZOU
Acquisition d'une remorque magasin

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides « de minimis »,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2019 approuvant la mise en œuvre d'un partenariat économique avec la région Centre Val-de-Loire,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 mars 2021 approuvant le règlement d'attribution des aides directes aux entreprises,
Vu la demande de l'EI SABAI THAI Cuisine Asiatique dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel,

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 5 000,00 € (dispositif d'aide à l'investissement matériel) à l'EI SABAI THAI Cuisine Asiatique – 41100 PEZOU, pour l'acquisition d'une remorque magasin. Le montant de la dépense subventionnable est de 35 230,00 € HT.

Le bénéficiaire devra justifier dans un délai d'un an que les dépenses faisant l'objet de la subvention ont bien été effectuées.

Dans le cas où la dépense effective n'atteindrait pas le montant de la dépense subventionnable mentionné ci-dessus, le montant de la subvention serait recalculé par l'application d'un taux de subventionnement de 30 % au montant hors taxes des dépenses effectuées, étant entendu que le montant de la subvention ne pourra pas dépasser 5 000,00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 5 000,00 € à la EI SABAI THAI – 41100 PEZOU dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel, pour l'installation d'équipements de chauffage dans les locaux d'exploitation,
- **PRECISE** que la Communauté du Perche & Haut Vendômois se réserve le droit de s'assurer en 2026 que les déclarations sur l'honneur concernant la réalisation des investissements sont confirmées par les documents comptables certifiés de l'entreprise. A contrario, un remboursement de l'aide versée pourra être sollicité auprès de l'entreprise qui s'engage à transmettre les éléments de vérification qui pourront être demandés par la CPHV,
- **AUTORISE** le Président à procéder au versement de cette aide économique,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : 19 MARS 2026

Publié le : 19 MARS 2026

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 34

Pouvoirs : 3

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Développement Economique

Attribution d'une aide directe

Restaurateur à Fréteval

Rénovation des locaux

OBJET : Développement Economique
Attribution d'une aide directe
Restaurateur à Fréteval
Rénovation des locaux

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides « de minimis »,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2019 approuvant la mise en œuvre d'un partenariat économique avec la région Centre Val-de-Loire,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 mars 2021 approuvant le règlement d'attribution des aides directes aux entreprises,
Vu la demande de la SARL RESTAURANT LE PLESSIS dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel,

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 5 000,00 € (dispositif d'aide à l'investissement matériel) à la SARL RESTAURANT LE PLESSIS – 41270 DROUE, pour du renouvellement de matériel, la rénovation des locaux et l'implantation d'une cuve de rétention des eaux usées. Le montant de la dépense subventionnable est de 17 600,00 € HT.

Le bénéficiaire devra justifier dans un délai d'un an que les dépenses faisant l'objet de la subvention ont bien été effectuées.

Dans le cas où la dépense effective n'atteindrait pas le montant de la dépense subventionnable mentionné ci-dessus, le montant de la subvention serait recalculé par l'application d'un taux de subventionnement de 30 % au montant hors taxes des dépenses effectuées, étant entendu que le montant de la subvention ne pourra pas dépasser 5 000,00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 5 000,00 € à la SARL RESTAURANT LE PLESSIS – 41160 FRETEVAL dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel, pour du renouvellement de matériel, la rénovation des locaux et l'implantation d'une cuve de rétention des eaux usées,
- **PRECISE** que la Communauté du Perche & Haut Vendômois se réserve le droit de s'assurer en 2026 que les déclarations sur l'honneur concernant la réalisation des investissements sont confirmées par les documents comptables certifiés de l'entreprise. A contrario, un remboursement de l'aide versée pourra être sollicité auprès de l'entreprise qui s'engage à transmettre les éléments de vérification qui pourront être demandés par la CPHV,
- **AUTORISE** le Président à procéder au versement de cette aide économique,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,


Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,


Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le :
Publié le : **19 MARS 2026**

19 MARS 2026

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froldmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvolle	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 34

Pouvoirs : 3

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Agrandissement du Siège Social de la CPHV

Avenant n°2 au marché de travaux

Lot 7 Menuiseries Intérieures Bois

OBJET : Agrandissement du Siège Social de la CPHV
Avenant n°2 au marché de travaux
Lot 7 Menuiseries Intérieures Bois

Le Président informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre des travaux d'agrandissement du siège social de la CPHV situé Place Pierre Genevée – 41160 FRETEVAL, il convient d'effectuer un avenant au marché de travaux :

Avenant n°2 au lot n°7 « Menuiseries Intérieures Bois » (**MONDOUBLEAU MENUISERIE – 41170 MONDOUBLEAU**) pour un montant total de **435,00 € HT, soit 522,00 € TTC** – fourniture et pose d'un bâti en sapin.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **ACCEPTÉ** l'avenant mentionné ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le :
Publié le : 19 MARS 2026

19 MARS 2026

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaients présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignièeres Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne	

Etaients absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 34

Pouvoirs : 3

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Aggrandissement du Siège Social de la CPHV

Devis complémentaire

Travaux de menuiseries intérieures bois

OBJET : Agrandissement du Siège Social de la CPHV
Devis complémentaire
Travaux de menuiseries intérieures bois

Le Président informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre des travaux d'agrandissement du siège social de la CPHV situé Place Pierre Genevée – 41160 FRETEVAL, il convient de refaire l'organigramme complet des clés – soit au total 27 cylindres et 21 clés.

Pour ce faire, le Président présente le devis déposé par MONDOUBLEAU MENUISERIE – 41170 MONDOUBLEAU pour un montant de 935,00 € HT, soit 1 122,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le devis de MONDOUBLEAU MENUISERIE – 41170 MONDOUBLEAU pour un montant de 935,00 € HT soit 1 122,00 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : 19 MARS 2026
Publié le :

19 MARS 2026

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvolle	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 34

Pouvoirs : 3

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Réhabilitation de l'Auberge de la Tour

Avenant n°1 au marché de travaux

Lot 7 Peinture

OBJET : Réhabilitation de l'Auberge de la Tour
Avenant n°1 au marché de travaux
Lot 7 Peinture

Le Président informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'Auberge de la Tour située Place Pierre Genevée – 41160 FRETEVAL, il convient d'effectuer un avenant au marché de travaux :

Avenant n°1 au lot n°7 « Peinture » (SPB – 41350 VINEUIL) pour un montant total de **2 043,83 € HT, soit 2 452,60 € TTC** – travaux complémentaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **ACCEPTÉ** l'avenant mentionné ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,



Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,



Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : 19 MARS 2026

Publié le : 19 MARS 2026

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 34

Pouvoirs : 3

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Auberge de la Tour

Avenant n°2 au marché de travaux

Lot 1 Démolition – Maçonnerie – Ravalements

OBJET : Auberge de la Tour
Avenant n°2 au marché de travaux
Lot 1 Démolition – Maçonnerie – Ravalements

Le Président informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'Auberge de la Tour située Place Pierre Genevée – 41160 FRETEVAL, il convient d'effectuer un avenant au marché de travaux :

Avenant n°2 au lot n°1 « Démolition – Maçonnerie – Ravalements » (GUEBLE – 41009 BLOIS) pour un montant total de **15 250,76 € HT, soit 18 300,91 € TTC** – travaux complémentaires.

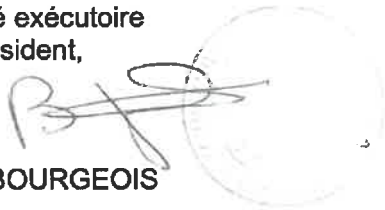
Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **ACCEPTE** l'avenant mentionné ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,



Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,



Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **19 MARS 2026**
Publié le : **19 MARS 2026**

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etai^{ent} présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Ligniè^{res} Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enché^{rie} Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eg^{vonne}	

Etai^{ent} absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laët^{itia} Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 34

Pouvoirs : 3

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Réhabilitation de l'Auberge de la Tour

Devis complémentaire – Boitier de régulation de la hotte

OBJET : Réhabilitation de l'Auberge de la Tour
Devis complémentaire – Boîtier de régulation de la hotte

Le Président informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'Auberge de la Tour située Place Pierre Genevée – 41160 FRETEVAL, il convient d'acquérir un boîtier de régulation pour la ventilation de la hotte de la cuisine.

Pour ce faire, le Président présente le devis déposé par SARL LUMENS 41 – 41000 BLOIS pour un montant de **1 000,00 € HT, soit 1 200,00 € TTC.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le devis de SARL LUMENS 41 – 41000 BLOIS pour un montant de 1 000,00 € HT soit 1 200,00 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : 19 MARS 2026

Publié le : 19 MARS 2026

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Guet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 34

Pouvoirs : 3

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Réhabilitation de l'Auberge de la Tour

Devis complémentaire – Raccordements supplémentaires Eau

OBJET : Réhabilitation de l'Auberge de la Tour
Devis complémentaire – Raccordements supplémentaires Eau

Le Président informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'Auberge de la Tour située Place Pierre Genevée – 41160 FRETEVAL, il convient de relier le matériel d'exploitation utilisé par le restaurateur au réseau eau et assainissement.

Pour ce faire, le Président présente le devis déposé par SARL A. BAPTISTE – 41000 BLOIS pour un montant de **4 516,63 € HT, soit 5 419,96 € TTC.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le devis de SARL A. BAPTISTE – 41000 BLOIS pour un montant de 4 516,63 € HT soit 5 419,96 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : 19 MARS 2026
Publié le : 19 MARS 2026

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Polslay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévaïnville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvyonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Pour : 37

Présents : 34

Contre : 0

Pouvoirs : 3

Abstention : 0

Votants : 37

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Médiathèque L'Autre Monde

Demande de subvention

au Département pour animation

OBJET : Médiathèque L'Autre Monde
Demande de subvention
au Département pour animation

Le Président précise aux membres du conseil communautaire que la Médiathèque L'Autre Monde à Droué organisera le vendredi 27 novembre 2026 à 20h30 un concert du groupe « On the Moon » dans le cadre de la programmation « Musiques en Scène » proposée par la Médiathèque Départementale.

Le coût de cette animation est de 958,00 € TTC.

Le Président propose de solliciter une subvention au titre de l'aide à l'action culturelle en bibliothèque auprès du Département de Loir-et-Cher, au taux le plus élevé, pour l'organisation de cette animation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'organiser un concert du groupe « On the Moon » dans le cadre de la programmation « Musiques en Scène » proposée par la Médiathèque Départementale,
- **AUTORISE** le Président à signer les devis pour l'organisation de cette manifestation,
- **AUTORISE** le Président à déposer auprès du Département de Loir-et-Cher un dossier de demande de subvention, au taux le plus élevé, pour l'organisation de cette animation,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,



Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,



Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : 19 MARS 2026

Publié le : 19 MARS 2026

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaients présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvolle	

Etaients absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 34

Pouvoirs : 3

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Médiathèque La Fonderie

Demande de subvention

au Département pour animation

OBJET : Médiathèque La Fonderie
Demande de subvention
au Département pour animation

Le Président précise aux membres du conseil communautaire que la Médiathèque La Fonderie à Fréteval organisera le mercredi 28 octobre 2026 à 15h00 un spectacle de conte musical « La Marmite d'Indira » proposé par le conteur Victor Cova Correa.

Le coût de cette animation est de 925,40 € HT, dont 700,00 € sont éligibles à une subvention du Département.

Le Président propose de solliciter une subvention au titre de l'aide à l'action culturelle en bibliothèque auprès du Département de Loir-et-Cher, au taux le plus élevé, pour l'organisation de cette animation.


Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'organiser un spectacle de conte musical « La Marmite d'Indira » proposé par le conteur Victor Cova Correa,
- **AUTORISE** le Président à signer les devis pour l'organisation de cette manifestation,
- **AUTORISE** le Président à déposer auprès du Département de Loir-et-Cher un dossier de demande de subvention, au taux le plus élevé, pour l'organisation de cette animation,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,



Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,



Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **19 MARS 2026**

Publié le : **19 MARS 2026**

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 34

Pouvoirs : 3

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Réhabilitation de 26 logements à DROUE

Délibération pour garantie d'emprunt

OBJET : Finances

Réhabilitation de 26 logements à DROUE Délibération pour garantie d'emprunt

Vu la délibération du 15 décembre 2025 donnant un avis de principe favorable pour accorder la garantie de la Communauté du Perche & Haut Vendômois à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant estimé à 375 000 euros dans le cadre de la réhabilitation de 26 logements à Droué,

Vu les articles L.5111-4 et L.5214-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2305 du Code Civil,

Vu le Contrat de Prêt n°183152 en annexe signé entre l'Office Public de l'Habitat de Loir-et-Cher, ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Le Président rappelle le projet de réhabilitation de 26 logements sur la commune de Droué mené par Terres de Loire Habitat. Il s'agit de réaliser pour chacun des logements concernés une isolation par l'extérieur et de remplacer la chaufferie au fuel par une pompe à chaleur collective. Ces travaux permettront à ces logements de passer d'une classification énergétique E à une classification énergétique B et de bénéficier d'un gain de 97 % sur les gaz à effet de serre.

Dans le cadre de cette opération, Terres de Loire Habitat sollicite une délibération de la Communauté du Perche & Haut Vendômois pour garantir à hauteur de 50,00 % l'emprunt qui a été contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 744 018,00 € (soit une garantie de la CPHV d'un montant estimé à 372 009,00 €).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 744 018,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°183152 constitué de deux lignes du prêt.
La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 372 009,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- **DECIDE** d'apporter la garantie aux conditions suivantes :
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de prêt.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,



Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,



Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : 19 MARS 2026

Publié le : 19 MARS 2026

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 34

Pouvoirs : 3

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Service Public d'Assainissement Non Collectif

Convention pour réalisation des Contrôles des Installations ANC dans le cadre de Ventes Immobilières

OBJET : Service Public d'Assainissement Non Collectif
Convention pour réalisation des Contrôles des
Installations ANC dans le cadre de Ventes
Immobilières

Le Président indique aux membres du conseil communautaire qu'il convient de signer une convention avec VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX permettant de prolonger sa mission de réalisation des contrôles des installations d'assainissement non collectif dans le cadre de ventes immobilières sur le territoire de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

La convention proposée est d'une durée de 3 ans et prendra effet au 1^{er} avril 2026. Le tarif unitaire des contrôles est établi à 176,44 € HT soit 194,08 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention pour la réalisation des contrôles des installations d'assainissement non collectif dans le cadre de ventes immobilières avec la société VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX – 75008 PARIS,
- **APPROUVE** le tarif de 176,44 € HT soit 194,08 € TTC à compter du 1^{er} avril 2026,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,


Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,


Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : 19 MARS 2026
Publié le : 19 MARS 2026

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Étaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne	

Étaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 34

Pouvoirs : 3

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Service Public d'Assainissement Non Collectif

**Contrôles des ANC dans le cadre de ventes
immobilières – Redevance**

**OBJET : Service Public d'Assainissement Non Collectif
Contrôles des ANC dans le cadre de ventes
immobilières – Redevance**

Le Président propose de définir le montant qui sera facturé par la CPHV aux personnes dont les installations d'assainissement non collectif seront diagnostiquées dans le cadre de ventes de biens immobiliers et ce pour la durée de la convention liant la CPHV au prestataire chargé du contrôle (VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **ADOpte** le montant de redevance suivant :
 - Contrôle ANC dans le cadre de la vente d'un bien immobilier : 350,00 € TTC
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,



Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,



Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : 19 MARS 2026

Publié le : 19 MARS 2026

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëticia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 34

Pouvoirs : 3

Votants : 37

Pour : 28

Contre : 9

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Ecole de Musique

Tarification 2026-2027

OBJET : Ecole de Musique Tarification 2026-2027

Le Président propose aux membres du conseil communautaire de définir les tarifs qui seront appliqués dans le cadre des inscriptions aux cours de l'école de musique pour la saison 2026/2027.

Le Président présente la grille de tarification ci-dessous :

Cours d'éveil : 45 € (1 versement)

Débutant solfège : 73 € (1 versement)

Cours de chant : 126 € (1 versement ou 3 fois 42 €) (inscription en janvier : 84 € - 1 versement)

Chorale : 31 € (1 versement)

Orchestre (sans cours individuel) : 73 € (1 versement)

Groupe de musique brésilienne : 73 € (1 versement)

Solfège + instrument : cf tableau ci-dessous.

L'inscription à un instrument donne l'accès gratuit à la chorale, à l'orchestre et au groupe de musique brésilienne.

L'inscription d'un nouvel enfant d'une même famille donne droit à une réduction sur les frais d'inscription (cf tableau ci-dessous).

Les inscriptions « Cours de chant », « Solfège + instrument » et « Instrument supplémentaire » peuvent être acquittées en une fois ou en trois fois (versements en septembre, janvier et avril).

Seules les inscriptions en cours d'année (inscription en janvier), pour un montant supérieur à 70 €, sont proratisées.

	Versement	1 ^{ère} inscription			2 ^{ème} inscription			3 ^{ème} inscription			4 ^{ème} et 5 ^{ème} inscription		
Solfège + Instrument	1 fois	186 €			171 €			156 €			141 €		
	3 fois	Sept.	Janv.	Avr.	Sept.	Janv.	Avr.	Sept.	Janv.	Avr.	Sept.	Janv.	Avr.
		62 €	62 €	62 €	57 €	57 €	57 €	52 €	52 €	52 €	47 €	47 €	47 €
1 fois	124 € (inscription janvier)			114 € (inscription janvier)			104 € (inscription janvier)			94 € (inscription janvier)			
Instrument supplément.	1 fois	126 €			114 €			105 €			93 €		
	3 fois	Sept.	Janv.	Avr.	Sept.	Janv.	Avr.	Sept.	Janv.	Avr.	Sept.	Janv.	Avr.
		42 €	42 €	42 €	38 €	38 €	38 €	35 €	35 €	35 €	31 €	31 €	31 €
1 fois	83 € (inscription janvier)			67 € (inscription janvier)			62 € (inscription janvier)			52 € (inscription janvier)			
3 ^{ème} Instrument	1 fois	73 €			73 €			73 €			73 €		

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'appliquer la tarification indiquée ci-dessus dans le cadre des inscriptions aux cours de l'école de musique pour la saison 2026/2027,
- **AUTORISE** les paiements en une fois ou en trois fois selon le détail ci-dessus,
- **AUTORISE** la proratisation dans les cas mentionnés ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : 19 MARS 2026
Publié le : 19 MARS 2026

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmental Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvyonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 34

Pouvoirs : 3

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Ecole de musique du Perche & Haut Vendômois

Demande de subvention 2026 – Département de Loir-et-Cher

Aide au fonctionnement des établissements artistiques

OBJET : Ecole de musique du Perche & Haut Vendômois
Demande de subvention 2026 – Département de Loir-et-Cher
Aide au fonctionnement des établissements artistiques

Le Président propose aux membres du conseil communautaire de déposer un dossier de demande de subvention, auprès du Département de Loir-et-Cher, pour une aide au fonctionnement de l'école de musique du Perche & Haut Vendômois, pour l'exercice 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de demander une subvention, au taux maximum, auprès du Département de Loir-et-Cher pour une aide au fonctionnement des établissements artistiques pour l'école de musique du Perche & Haut Vendômois, pour l'exercice 2026,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,



Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,



Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le :

Publié le : 19 MARS 2026 19 MARS 2026

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaients présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvyonne	

Etaients absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëticia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 34

Pouvoirs : 3

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Ecole de musique du Perche & Haut Vendôme

Demande de subvention 2026 – Département de Loir-et-Cher

Aide à la diffusion

OBJET : Ecole de musique du Perche & Haut Vendômois
Demande de subvention 2026 – Département de Loir-et-Cher
Aide à la diffusion

Le Président propose aux membres du conseil communautaire de déposer un dossier de demande de subvention, auprès du Département de Loir-et-Cher, pour une aide à la diffusion pour l'école de musique du Perche & Haut Vendômois, pour l'exercice 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de demander une subvention, au taux maximum, auprès du Département de Loir-et-Cher pour l'aide à la diffusion pour l'école de musique du Perche & Haut Vendômois, pour l'exercice 2026,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,


Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,


Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : 19 MARS 2026
Publié le : 19 MARS 2026

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 34

Pouvoirs : 3

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Vidéoprotection

Demande de subvention DETR / DSIL / FONDS VERT – Année 2026

OBJET : Vidéoprotection**Demande de subvention DETR / DSIL / FONDS VERT – Année 2026**

Le Président rappelle le projet de déploiement d'équipements de vidéoprotection sur le périmètre intercommunal de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Dans ce cadre, il propose de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et/ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et/ou du Fonds Vert – Année 2026, selon le plan de financement ci-dessous :

En € HT

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant	Financeurs	Montant
Déploiement Vidéoprotection VPI et contextuel	1 875 174,96	Etat (DETR/DSIL/FONDS VERT)	1 682 131,97
Alimentation VPI et contextuel	227 490,00	CPHV	420 532,99
TOTAUX	2 102 664,96	TOTAUX	2 102 664,96

Les travaux seront conduits en deux phases (2026 et 2027), selon la répartition suivante :

2026		Estimatif 2027	
Commune	Montant des travaux (en € HT)	Commune	Montant des travaux (en € HT)
BUSLOUP	100 171,52	BOUFFRY	75 750,12
BREVAINVILLE	69 370,12	CHAUVIGNY-DU-PERCHE	66 346,06
LA CHAPELLE-ENCHERIE	67 436,06	FONTAINE-RAOUL	75 259,40
LA CHAPELLE VICOMTESSE	69 840,12	LA FONTENELLE	74 580,12
DROUE	3 465,00	FRETEVAL	129 049,40
FRETEVAL	98 668,24	LISLE	68 086,06
LIGNIERES	69 249,14	MOREE	224 143,76
MOISY	110 012,48	PEZOU	94 481,18
MOREE	108 245,10	RENAY	67 801,06
OUZOUER-LE-DOYEN	90 299,18	ROMILLY	80 036,18
LE POISLAY	70 770,12	SAINTE-HILAIRE LA GRAVELLE	69 836,06
RUAN-SUR-EGVONNE	64 126,16		
ST JEAN FROIDMENTEL	76 502,20		
VILLEBOUT	79 140,12		
TOTAL phase 1 (2026)	1 077 295,56	TOTAL phase 2 (2027)	1 025 369,40
		TOTAL GENERAL	2 102 664,96

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de solliciter une subvention auprès de l'Etat (DETR / DSIL / Fonds Vert – Année 2026) pour le déploiement d'équipements de vidéoprotection sur le périmètre intercommunal de la Communauté du Perche & Haut Vendômois, pour un montant de travaux estimé à 1 077 295,56 € HT (phase 1),
- **INFORME** qu'il sera déposé une demande de subvention auprès de l'Etat en 2027 pour la phase 2 des travaux,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : 19 MARS 2026

Publié le : 19 MARS 2026

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 34

Pouvoirs : 3

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Personnel CPHV

Recrutement d'agents contractuels sur emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

OBJET : Personnel CPHV

Recrutement d'agents contractuels sur emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article et L.332-23-2°,

Considérant qu'il est nécessaire, de renforcer les différents services selon les besoins (techniques, administratifs, culturels, animation...),

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application des dispositions de l'article L.332-23-2° du Code Général de la Fonction Publique (ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs),

Sur le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité en application des dispositions de l'article L.332-23-2° du Code Général de la Fonction Publique,
- **DECIDE** qu'à ce titre sera créé un **emploi non permanent à temps complet (35/35^{ème})** au grade d'**Adjoint administratif**, de catégorie C, pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 5 septembre 2026 pour effectuer des tâches polyvalentes (accueil, administration, ménage, etc) à l'Office de Tourisme du Perche & Haut Vendômois, à la Médiathèque La Fonderie et au siège social de la CPHV,
- **INDIQUE** que l'agent aura la possibilité d'effectuer le cas échéant des heures supplémentaires,
- **INDIQUE** que cette délibération est prise en considération à compter de ce jour.

Le Président sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et des profils. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Le Président sera chargé de recruter les agents contractuels et de signer les contrats de travail. Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,



Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance



Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : 19 MARS 2026

Publié le : 19 MARS 2026

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 32

Pouvoirs : 3

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Annexe OTIPHV

Approbation du Compte Financier Unique 2025

OBJET : Finances

Budget Annexe OTIPHV

Approbation du Compte Financier Unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2025 du Budget Annexe OTIPHV de la Communauté du Perche & Haut Vendômois ;

Vu le CFU 2025 du Budget Annexe OTIPHV de la Communauté du Perche & Haut Vendômois ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, le Président a quitté la séance et le conseil communautaire a siégé sous la présidence de Monsieur Gilles VOLANT ;

Considérant le CFU présenté par le Président de séance.

Le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le CFU 2025 du Budget Annexe OTIPHV de la Communauté du Perche & Haut Vendômois,
- **DONNE** pouvoir pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président de séance

Gilles VOLANT

Transmis en Préfecture le :
Publié le :

24 MARS 2026



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 32

Pouvoirs : 3

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Annexe SPANC

Approbation du Compte Financier Unique 2025

OBJET : Finances

Budget Annexe SPANC

Approbation du Compte Financier Unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2025 du Budget Annexe SPANC de la Communauté du Perche & Haut Vendômois ;

Vu le CFU 2025 du Budget Annexe SPANC de la Communauté du Perche & Haut Vendômois ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, le Président a quitté la séance et le conseil communautaire a siégé sous la présidence de Monsieur Gilles VOLANT ;

Considérant le CFU présenté par le Président de séance.

Le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le CFU 2025 du Budget Annexe SPANC de la Communauté du Perche & Haut Vendômois,
- **DONNE** pouvoir pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président de séance,



Gilles VOLANT

Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : 24 MARS 2026

Publié le : 24 MARS 2026

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévalville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëticia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Pour : 35

Présents : 32

Contre : 0

Pouvoirs : 3

Abstention : 0

Votants : 35

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Annexe Laboratoire à Morée

Approbation du Compte Financier Unique 2025

OBJET : Finances

Budget Annexe Laboratoire à Morée Approbation du Compte Financier Unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2025 du Budget Annexe Laboratoire à Morée de la Communauté du Perche & Haut Vendômois ;

Vu le CFU 2025 du Budget Annexe Laboratoire à Morée de la Communauté du Perche & Haut Vendômois ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, le Président a quitté la séance et le conseil communautaire a siégé sous la présidence de Monsieur Gilles VOLANT ;

Considérant le CFU présenté par le Président de séance.

Le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le CFU 2025 du Budget Annexe Laboratoire à Morée de la Communauté du Perche & Haut Vendômois,
- **DONNE** pouvoir pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président de séance,

Gilles VOLANT

Transmis en Préfecture le : 24 MARS 2026
Publié le :

24 MARS 2026



Le secrétaire de séance

Pascal TRASSARD

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 32

Pouvoirs : 3

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Annexe Logements Locatifs Sociaux

Approbation du Compte Financier Unique 2025

OBJET : Finances

Budget Annexe Logements Locatifs Sociaux Approbation du Compte Financier Unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2025 du Budget Annexe Logements Locatifs Sociaux de la Communauté du Perche & Haut Vendômois ;

Vu le CFU 2025 du Budget Annexe Logements Locatifs Sociaux de la Communauté du Perche & Haut Vendômois ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, le Président a quitté la séance et le conseil communautaire a siégé sous la présidence de Monsieur Gilles VOLANT ;

Considérant le CFU présenté par le Président de séance.

Le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le CFU 2025 du Budget Annexe Logements Locatifs Sociaux de la Communauté du Perche & Haut Vendômois,
- **DONNE** pouvoir pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président de séance,

Gilles VOLANT

Transmis en Préfecture le :
Publié le :

24 MARS 2026



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvyonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 32

Pouvoirs : 3

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

**Budget Annexe Commerce d'Alimentation à Pezou
Approbation du Compte Financier Unique 2025**

OBJET : Finances

Budget Annexe Commerce d'Alimentation à Pezou Approbation du Compte Financier Unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2025 du Budget Annexe Commerce d'Alimentation à Pezou de la Communauté du Perche & Haut Vendômois ;

Vu le CFU 2025 du Budget Annexe Commerce d'Alimentation à Pezou de la Communauté du Perche & Haut Vendômois ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, le Président a quitté la séance et le conseil communautaire a siégé sous la présidence de Monsieur Gilles VOLANT ;

Considérant le CFU présenté par le Président de séance.

Le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le CFU 2025 du Budget Annexe Commerce d'Alimentation à Pezou de la Communauté du Perche & Haut Vendômois,
- **DONNE** pouvoir pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président de séance,



Gilles VOLANT

Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : 24 MARS 2026
Publié le : 24 MARS 2026

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvyonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 32

Pouvoirs : 3

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

**Budget Annexe Parc d'Activités Intercommunal à Morée
Approbation du Compte Financier Unique 2025**

OBJET : Finances

Budget Annexe Parc d'Activités Intercommunal à Morée Approbation du Compte Financier Unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2025 du Budget Annexe Parc d'Activités Intercommunal à Morée de la Communauté du Perche & Haut Vendômois ;

Vu le CFU 2025 du Budget Annexe Parc d'Activités Intercommunal à Morée de la Communauté du Perche & Haut Vendômois ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, le Président a quitté la séance et le conseil communautaire a siégé sous la présidence de Monsieur Gilles VOLANT ;

Considérant le CFU présenté par le Président de séance.

Le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le CFU 2025 du Budget Annexe Parc d'Activités Intercommunal à Morée de la Communauté du Perche & Haut Vendômois,
- **DONNE** pouvoir pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président de séance,



Gilles VOLANT

Transmis en Préfecture le :

Publié le :

24 MARS 2026

24 MARS 2026

Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etai~~ent~~ présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egonne	

Etai~~ent~~ absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laët~~itia~~ Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Pour : 35

Présents : 32

Contre : 0

Pouvoirs : 3

Abstention : 0

Votants : 35

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Principal

Approbation du Compte Financier Unique 2025

OBJET : Finances

Budget Principal

Approbation du Compte Financier Unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2025 du Budget Principal de la Communauté du Perche & Haut Vendômois ;

Vu le CFU 2025 du Budget Principal de la Communauté du Perche & Haut Vendômois ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, le Président a quitté la séance et le conseil communautaire a siégé sous la présidence de Monsieur Gilles VOLANT ;

Considérant le CFU présenté par le Président de séance.

Le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le CFU 2025 du Budget Principal de la Communauté du Perche & Haut Vendômois,
- **DONNE** pouvoir pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président de séance,

Gilles VOLANT

Transmis en Préfecture le :
Publié le :

24 MARS 2026



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Pour : 35

Présents : 32

Contre : 0

Pouvoirs : 3

Abstention : 0

Votants : 35

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Annexe GEMAPI

Approbation du Compte Financier Unique 2025

OBJET : Finances

Budget Annexe GEMAPI

Approbation du Compte Financier Unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2025 du Budget Annexe GEMAPI de la Communauté du Perche & Haut Vendômois ;

Vu le CFU 2025 du Budget Annexe GEMAPI de la Communauté du Perche & Haut Vendômois ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, le Président a quitté la séance et le conseil communautaire a siégé sous la présidence de Monsieur Gilles VOLANT ;

Considérant le CFU présenté par le Président de séance.

Le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le CFU 2025 du Budget Annexe GEMAPI de la Communauté du Perche & Haut Vendômois,
- **DONNE** pouvoir pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président de séance,

Gilles VOLANT

Transmis en Préfecture le :
Publié le :

24 MARS 2026



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 32

Pouvoirs : 3

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Annexe Développement Economique

Approbation du Compte Financier Unique 2025

OBJET : Finances

Budget Annexe Développement Economique Approbation du Compte Financier Unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2025 du Budget Annexe Développement Economique de la Communauté du Perche & Haut Vendômois ;

Vu le CFU 2025 du Budget Annexe Développement Economique de la Communauté du Perche & Haut Vendômois ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, le Président a quitté la séance et le conseil communautaire a siégé sous la présidence de Monsieur Gilles VOLANT ;

Considérant le CFU présenté par le Président de séance.

Le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le CFU 2025 du Budget Annexe Développement Economique de la Communauté du Perche & Haut Vendômois,
- **DONNE** pouvoir pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président de séance,



Gilles VOLANT

Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **24 MARS 2026**

Publié le : **24 MARS 2026**

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 33

Pouvoirs : 3

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Annexe GEMAPI

Affectation du résultat de fonctionnement 2025

OBJET : Finances

Budget Annexe GEMAPI

Affectation du résultat de fonctionnement 2025

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2025 du Budget Annexe GEMAPI de la Communauté du Perche & Haut Vendômois,

Vu le CFU 2025 du Budget Annexe GEMAPI de la Communauté du Perche & Haut Vendômois

Constatant que le CFU présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de	585 793,05 €
ou - un déficit cumulé de fonctionnement de
- un excédent cumulé d'investissement de
ou - un déficit cumulé d'investissement de	56 609,63 €
- un solde positif de restes à réaliser
ou - un solde négatif de restes à réaliser	- 2 430,00 €

1 – décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire

■ au compte **1068**, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) : **59 039,63 €**

- le solde disponible de : **526 753,42 €** est affecté comme suit :

■ affectation complémentaire en réserves (compte 1068) :

■ affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (**ligne 002**) : **526 753,42 €**

2 – décide d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté) :

3 – décide d'affecter au compte **001 (en dépenses)** : **56 609,63 €**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : 24 MARS 2026

Publié le :

24 MARS 2026

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 33

Pouvoirs : 3

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Annexe OTIPHV

Affectation du résultat de fonctionnement 2025

OBJET : Finances

Budget Annexe OTIPHV

Affectation du résultat de fonctionnement 2025

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2025 du Budget Annexe OTIPHV de la Communauté du Perche & Haut Vendômois,

Vu le CFU 2025 du Budget Annexe OTIPHV de la Communauté du Perche & Haut Vendômois,

Constatant que le CFU présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de	10 672,77 €
ou - un déficit cumulé de fonctionnement de
- un excédent cumulé d'investissement de
ou - un déficit cumulé d'investissement de
- un solde positif de restes à réaliser
ou - un solde négatif de restes à réaliser

1 – décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire

■ au compte **1068**, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) :

- le solde disponible de : **10 672,77 €** est affecté comme suit :

■ affectation complémentaire en réserves (compte 1068) :

■ affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (**ligne 002**) : **10 672,77 €**

2 – décide d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté) :

3 – décide d'affecter au compte **001** :

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,



Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,



Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **24 MARS 2026**

Publié le :

24 MARS 2026

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévalville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Pour : 36

Présents : 33

Contre : 0

Pouvoirs : 3

Abstention : 0

Votants : 36

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Annexe Développement Economique

Affectation du résultat de fonctionnement 2025

OBJET : Finances

**Budget Annexe Développement Economique
Affectation du résultat de fonctionnement 2025**

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS,
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2025 du Budget Annexe Développement Economique de la Communauté du Perche & Haut Vendômois,
Vu le CFU 2025 du Budget Annexe Développement Economique de la Communauté du Perche & Haut Vendômois

Constatant que le CFU présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de	11 064,78 €
ou - un déficit cumulé de fonctionnement de
- un excédent cumulé d'investissement de	287 422,61 €
ou - un déficit cumulé d'investissement de
- un solde positif de restes à réaliser
ou - un solde négatif de restes à réaliser	- 293 417,00 €

- 1 – décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :
 - à titre obligatoire
 - au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) : **5 994,39 €**
 - le solde disponible de **5 070,39 €** est affecté comme suit :
 - affectation complémentaire en réserves (compte 1068) :
 - affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (**ligne 002**) : **5 070,39 €**
- 2 – décide d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté) :
- 3 – décide d'affecter au compte 001 (en recettes) : **287 422,61 €**

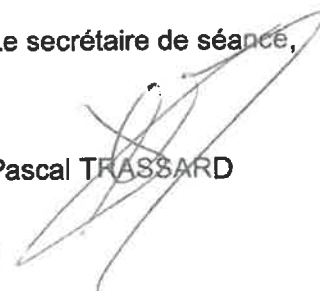
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président



Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,



Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **24 MARS 2026**
Publié le :

24 MARS 2026

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaients présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne	

Etaients absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 33

Pouvoirs : 3

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Annexe SPANC

Affectation du résultat de fonctionnement 2025

OBJET : Finances**Budget Annexe SPANC****Affectation du résultat de fonctionnement 2025**

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2025 du Budget Annexe SPANC de la Communauté du Perche & Haut Vendômois,

Vu le CFU 2025 du Budget Annexe SPANC de la Communauté du Perche & Haut Vendômois

Constatant que le CFU présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de	76 928,25 €
ou - un déficit cumulé de fonctionnement de
- un excédent cumulé d'investissement de	0,55 €
ou - un déficit cumulé d'investissement de
- un solde positif de restes à réaliser
ou - un solde négatif de restes à réaliser

1 – décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire

■ au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) :

- le solde disponible de : 76 928,25 € est affecté comme suit :

■ affectation complémentaire en réserves (compte 1068) :

■ affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 76 928,25 €

2 – décide d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté) :

3 – décide d'affecter au compte 001 (en recettes) : 0,55 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président



Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,


Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : 24 MARS 2026

Publié le : 24 MARS 2026

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévalville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvolle	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëticia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 33

Pouvoirs : 3

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Annexe Laboratoire à Morée

Affectation du résultat de fonctionnement 2025

OBJET : Finances

Budget Annexe Laboratoire à Morée Affectation du résultat de fonctionnement 2025

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2025 du Budget Annexe Laboratoire à Morée de la Communauté du Perche & Haut Vendômois,

Vu le CFU 2025 du Budget Annexe Laboratoire à Morée de la Communauté du Perche & Haut Vendômois,

Constatant que le CFU présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de
ou - un déficit cumulé de fonctionnement de
- un excédent cumulé d'investissement de	974,96 €
ou - un déficit cumulé d'investissement de
- un solde positif de restes à réaliser
ou - un solde négatif de restes à réaliser

1 – décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire

■ au compte **1068**, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) :

- le solde disponible de est affecté comme suit :

■ affectation complémentaire en réserves (compte 1068) :

■ affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (**ligne 002**) :

2 – décide d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté) :

3 – décide d'affecter au compte **001 (en recettes) : 974,96 €**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,



Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance



Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le :

Publié le :

24 MARS 2026

24 MARS 2026

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etai~~ent~~ent présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne	

Etai~~ent~~ent absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Pour : 36

Présents : 33

Contre : 0

Pouvoirs : 3

Abstention : 0

Votants : 36

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Annexe Logements Locatifs Sociaux

Affectation du résultat de fonctionnement 2025

OBJET : Finances**Budget Annexe Logements Locatifs Sociaux
Affectation du résultat de fonctionnement 2025**

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2025 du Budget Annexe Logements Locatifs Sociaux de la Communauté du Perche & Haut Vendômois,

Vu le CFU 2025 du Budget Annexe Logements Locatifs Sociaux de la Communauté du Perche & Haut Vendômois,

Constatant que le CFU présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de	51 058,14 €
ou - un déficit cumulé de fonctionnement de
- un excédent cumulé d'investissement de
ou - un déficit cumulé d'investissement de	81 665,68 €
- un solde positif de restes à réaliser	150,00 €
ou - un solde négatif de restes à réaliser

1 – décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire

■ au compte **1068**, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) : **51 058,14 €**

- le solde disponible de est affecté comme suit :

■ affectation complémentaire en réserves (compte 1068) :

■ affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (**ligne 002**) :

2 – décide d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté) :

3 – décide d'affecter au compte **001 (en dépenses)** : **81 665,68 €**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le :

Publié le :

24 MARS 2026

24 MARS 2026

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Étaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne	

Étaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 33

Pouvoirs : 3

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

**Budget Annexe Commerce d'Alimentation à Pezou
Affectation du résultat de fonctionnement 2025**

OBJET : Finances

Budget Annexe Commerce d'Alimentation à Pezou Affectation du résultat de fonctionnement 2025

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2025 du Budget Annexe Commerce d'Alimentation à Pezou de la Communauté du Perche & Haut Vendômois,

Vu le CFU 2025 du Budget Annexe Commerce d'Alimentation à Pezou de la Communauté du Perche & Haut Vendômois

Constatant que le CFU présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de	17 524,54 €
ou - un déficit cumulé de fonctionnement de
- un excédent cumulé d'investissement de
ou - un déficit cumulé d'investissement de	13 127,44 €
- un solde positif de restes à réaliser
ou - un solde négatif de restes à réaliser

1 – décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire

■ au compte **1068**, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) : **13 127,44 €**

- le solde disponible de **4 397,10 €** est affecté comme suit :

■ affectation complémentaire en réserves (compte 1068) :

■ affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (**ligne 002**) : **4 397,10 €**

2 – décide d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté) :

3 – décide d'affecter au compte **001 (en dépenses)** : **13 127,44 €**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **24 MARS 2026**

Publié le :

24 MARS 2026

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etai^{ent} présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Ligniè^{res} Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enché^{rie} Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eg^{von}ne	

Etai^{ent} absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laët^{itia} Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 33

Pouvoirs : 3

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

**Budget Annexe Parc d'Activités Intercommunal à Morée
Affectation du résultat de fonctionnement 2025**

OBJET : Finances

Budget Annexe Parc d'Activités Intercommunal à Morée Affectation du résultat de fonctionnement 2025

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2025 du Budget Annexe Parc d'Activités Intercommunal à Morée de la Communauté du Perche & Haut Vendômois,

Vu le CFU 2025 du Budget Annexe Parc d'Activités Intercommunal à Morée de la Communauté du Perche & Haut Vendômois,

Constatant que le CFU présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de	340,95 €
ou - un déficit cumulé de fonctionnement de
- un excédent cumulé d'investissement de
ou - un déficit cumulé d'investissement de
- un solde positif de restes à réaliser
ou - un solde négatif de restes à réaliser

1 – décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire

■ au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) :

- le solde disponible de : 340,95 € est affecté comme suit :

■ affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : *néant*

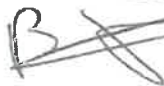
■ affectation au déficit reporté de fonctionnement (ligne 002) : 340,95 €

2 – décide d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté) : *néant*

3 – décide d'affecter au compte 001 (en recettes) :

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,



Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,



Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : 24 MARS 2026
Publié le : 24 MARS 2026

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvyonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 33

Pouvoirs : 3

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget principal

Affectation du résultat de fonctionnement 2025

OBJET : Finances

Budget principal

Affectation du résultat de fonctionnement 2025

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2025 du Budget Principal de la Communauté du Perche & Haut Vendômois,

Vu le CFU 2025 du Budget Principal de la Communauté du Perche & Haut Vendômois

Constatant que le CFU présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de	729 670,28 €
ou - un déficit cumulé de fonctionnement de
- un excédent cumulé d'investissement de	735 109,86 €
ou - un déficit cumulé d'investissement de
- un solde positif de restes à réaliser	379 386,05 €
ou - un solde négatif de restes à réaliser

1 – décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire

■ au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) :

- le solde disponible de 729 670,28 € est affecté comme suit :

■ affectation complémentaire en réserves (compte 1068) :

■ affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 729 670,28 €

2 – décide d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté) :

3 – décide d'affecter au compte 001 (en recettes) : 735 109,86 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le :
Publié le :

24 MARS 2026

24 MARS 2026

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etai~~ent~~ent présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne	

Etai~~ent~~ent absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Pour : 36

Présents : 33

Contre : 0

Pouvoirs : 3

Abstention : 0

Votants : 36

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Annexe GEMAPI

Vote du Budget Primitif 2026

OBJET : Finances

Budget Annexe GEMAPI

Vote du Budget Primitif 2026

Le Président, en conformité avec l'instruction comptable M57, présente le projet de budget primitif 2026 du budget annexe « GEMAPI ».

Le Président propose de voter ce budget primitif comme suit :

Dépenses de fonctionnement : **760 853,42 €**

Recettes de fonctionnement : **760 853,42 €**

Dépenses d'investissement : **245 249,26 €**

Recettes d'investissement : **245 249,26 €**

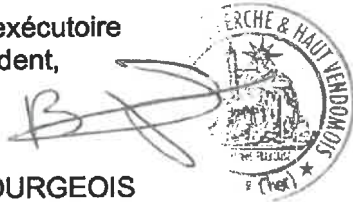
Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 du budget annexe « GEMAPI »,
- **AUTORISE** le Président à transmettre le budget primitif aux services de l'Etat.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,



Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **24 MARS 2026**

Publié le :

24 MARS

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 33

Pouvoirs : 3

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Annexe OTIPHV

Vote du Budget Primitif 2026

OBJET : Finances

Budget Annexe OTIPHV

Vote du Budget Primitif 2026

Le Président, en conformité avec l'instruction comptable M57, présente le projet de budget primitif 2026 du budget annexe « Office de Tourisme Intercommunal du Perche & Haut Vendômois ».

Le Président propose notamment d'équilibrer ce budget primitif comme suit :

Dépenses de fonctionnement : **44 662,77 €**

Recettes de fonctionnement : **44 662,77 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 du budget annexe « Office de Tourisme Intercommunal du Perche & Haut Vendômois »,
- **AUTORISE** le Président à transmettre le budget primitif aux services de l'Etat.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,



Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,



Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **24 MARS 2026**

Publié le :

24 MARS 2026

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Étaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévaïnville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne	

Étaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëticia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 33

Pouvoirs : 3

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Annexe Développement Economique

Vote du Budget Primitif 2026

OBJET : Finances

**Budget Annexe Développement Economique
Vote du Budget Primitif 2026**

Le Président, en conformité avec l'instruction comptable M57, présente le projet de budget primitif 2026 du budget annexe « Développement Economique ».

Le Président propose notamment d'équilibrer ce budget primitif comme suit :

Dépenses de fonctionnement : **130 570,39 €**
Recettes de fonctionnement : **130 570,39 €**

Dépenses d'investissement : **1 416 900,00 €**
Recettes d'investissement : **1 416 900,00 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 du budget annexe « Développement Economique »,
- **AUTORISE** le Président à transmettre le budget primitif aux services de l'Etat.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,



Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance



Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **24 MARS 2026**
Publié le :

24 MARS 2026

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Pour : 36

Présents : 33

Contre : 0

Pouvoirs : 3

Abstention : 0

Votants : 36

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Annexe SPANC

Vote du Budget Primitif 2026

OBJET : Finances

Budget Annexe SPANC

Vote du Budget Primitif 2026

Le Président, en conformité avec l'instruction comptable M49, présente le projet de budget primitif 2026 du budget annexe « SPANC ».

Le Président propose de voter ce budget primitif comme suit :

Dépenses de fonctionnement : **129 759,25 €**

Recettes de fonctionnement : **129 759,25 €**

Dépenses d'investissement : **0,00 €**

Recettes d'investissement : **0,55 €**

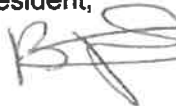
Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 du budget annexe « SPANC »,
- **AUTORISE** le Président à transmettre le budget primitif aux services de l'Etat.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,



Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,



Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **24 MARS 2026**

Publié le : **24 MARS 2026**

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etalent présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne	

Etalent absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Pour : 36

Présents : 33

Contre : 0

Pouvoirs : 3

Abstention : 0

Votants : 36

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Annexe Laboratoire à Morée

Vote du Budget Primitif 2026

24 MARS 2026

OBJET : Finances

Budget Annexe Laboratoire à Morée Vote du Budget Primitif 2026

Le Président, en conformité avec l'instruction comptable M57, présente le projet de budget primitif 2026 du budget annexe « Laboratoire à Morée ».

Le Président propose notamment d'équilibrer ce budget primitif comme suit :

Dépenses de fonctionnement : **20,00 €**

Recettes de fonctionnement : **20,00 €**

Dépenses d'investissement : **13 974,96 €**

Recettes d'investissement : **13 974,96 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 du budget annexe « Laboratoire à Morée »,
- **AUTORISE** le Président à transmettre le budget primitif aux services de l'Etat.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,



Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,



Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **24 MARS 2026**

Publié le : **24 MARS 2026**

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etai~~ent~~ent présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne	

Etai~~ent~~ent absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 33

Pouvoirs : 3

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Annexe Logements Locatifs Sociaux

Vote du Budget Primitif 2026

OBJET : Finances

Budget Annexe Logements Locatifs Sociaux Vote du Budget Primitif 2026

Le Président, en conformité avec l'instruction comptable M57, présente le projet de budget primitif 2026 du budget annexe « Logements Locatifs Sociaux ».

Le Président propose notamment d'équilibrer ce budget primitif comme suit :

Dépenses de fonctionnement : **40 674,00 €**
Recettes de fonctionnement : **40 674,00 €**

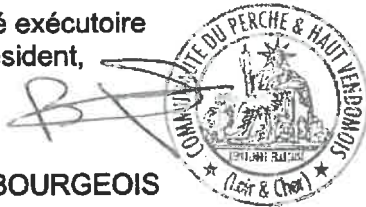
Dépenses d'investissement : **150 348,26 €**
Recettes d'investissement : **150 348,26 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 du budget annexe « Logements Locatifs Sociaux »,
- **AUTORISE** le Président à transmettre le budget primitif aux services de l'Etat.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,



Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **24 MARS 2026**

Publié le : **24 MARS 2026**

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaients présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne	

Etaients absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 33

Pouvoirs : 3

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Annexe Commerce d'Alimentation à Pezou

Vote du Budget Primitif 2026

OBJET : Finances

Budget Annexe Commerce d'Alimentation à Pezou Vote du Budget Primitif 2026

Le Président, en conformité avec l'instruction comptable M57, présente le projet de budget primitif 2026 du budget annexe « Commerce d'Alimentation à Pezou ».

Le Président propose notamment d'équilibrer ce budget primitif comme suit :

Dépenses de fonctionnement : **24 994,10 €**

Recettes de fonctionnement : **24 994,10 €**

Dépenses d'investissement : **30 357,44 €**

Recettes d'investissement : **30 357,44 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 du budget annexe « Commerce d'Alimentation à Pezou »,
- **AUTORISE** le Président à transmettre le budget primitif aux services de l'Etat.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,



Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,



Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : 24 MARS 2026

Publié le : 24 MARS 2026

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaients présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne	

Etaients absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 33

Pouvoirs : 3

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Annexe Parc d'Activités Intercommunal à Morée

Vote du Budget Primitif 2026

OBJET : Finances

Budget Annexe Parc d'Activités Intercommunal à Morée Vote du Budget Primitif 2026

Le Président, en conformité avec l'instruction comptable M57, présente le projet de budget primitif 2026 du budget annexe « Parc d'Activités Intercommunal à Morée ».

Le Président propose de voter ce budget primitif comme suit :

Dépenses de fonctionnement : **340,95 €**

Recettes de fonctionnement : **340,95 €**

Dépenses d'investissement : **0,00 €**

Recettes d'investissement : **0,00 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 du budget annexe « Parc d'Activités Intercommunal à Morée »,
- **AUTORISE** le Président à transmettre le budget primitif aux services de l'Etat.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,



Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : 24 MARS 2026

Publié le : 24 MARS 2026

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 33

Pouvoirs : 3

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Principal

Vote du Budget Primitif 2026

OBJET : Finances
Budget Principal
Vote du Budget Primitif 2026

Le Président, en conformité avec l'instruction comptable M57, présente le projet de budget primitif 2026 de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (budget principal).

Le Président propose notamment d'équilibrer ce budget primitif comme suit :

Dépenses de fonctionnement : **5 255 531,44 €**
Recettes de fonctionnement : **5 255 531,44 €**

Dépenses d'investissement : **2 634 686,92 €**
Recettes d'investissement : **2 634 686,92 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (budget principal),
- **AUTORISE** le Président à transmettre le budget primitif aux services de l'Etat.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,



Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **24 MARS 2026**

Publié le : **24 MARS 2026**

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 33

Pouvoirs : 3

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Vote des taux d'imposition 2026

TEOM SICTOM de CHATEAUDUN

OBJET : Finances**Vote des taux d'imposition 2026
TEOM SICTOM de CHATEAUDUN**

Après réception des bases d'imposition et du produit attendu par le SICTOM de CHATEAUDUN, le Président propose de voter les taux suivants pour le recouvrement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur les communes de BREVAINVILLE, de FONTAINE-RAOUL, d'OUZOUEUR-LE-DOYEN et de VILLEBOUT :

Modalités calcul taux TEOM 2026

Commune	Bases d'imposition	Taux TEOM	Produit attendu
BREVAINVILLE	172 033	6,76	11 628 €
FONTAINE-RAOUL	247 350	6,75	16 676 €
OUZOUEUR-LE-DOYEN	174 654	10,04	17 527 €
VILLEBOUT	132 124	6,23	8 231 €
Total	726 161		54 062 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'appliquer les taux de TEOM tels que présentés dans le tableau ci-dessus pour les communes membres du SICTOM de CHATEAUDUN,
- **CHARGE** le Président d'exécuter la présente décision,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,


Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,


Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **24 MARS 2026**
Publié le :

24 MARS 2026

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Frôidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 33

Pouvoirs : 3

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Vote des taux d'imposition 2026

TEOM SYVALORM LOIR-ET-SARTHE

OBJET : Finances**Vote des taux d'imposition 2026
TEOM SYVALORM LOIR-ET-SARTHE**

Après réception des bases d'imposition et du produit attendu par le SYVALORM LOIR-ET-SARTHE, le Président propose de voter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur les communes de BOUFFRY, LA CHAPELLE-VICOMTESSE, CHAUVIGNY-DU-PERCHE, DROUE, LA FONTENELLE, LE POISLAY et RUAN-SUR-EGVONNE. Le Président rappelle que ces communes sont regroupées au sein d'une zone intercommunale de perception unique.

Modalités calcul taux TEOM 2026

	Base d'imposition	Taux TEOM	Produit attendu
Zone intercommunale de perception unique	1 866 734	12,10	224 180

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de fixer le taux de TEOM à 12,10 % pour les communes membres du SYVALORM LOIR-ET-SARTHE,
- **CHARGE** le Président d'exécuter la présente décision,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,


Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,


Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **24 MARS 2026**
Publié le : **24 MARS 2026**

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Pour : 36

Présents : 33

Contre : 0

Pouvoirs : 3

Abstention : 0

Votants : 36

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Vote des taux d'imposition 2026

TEOM SYNDICAT VALDEM

OBJET : Finances**Vote des taux d'imposition 2026
TEOM SYNDICAT VALDEM**

Après réception des bases d'imposition et du produit attendu par le syndicat VALDEM, le Président propose de voter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur les communes membres de ce syndicat. Il indique que le même taux sera appliqué sur l'ensemble des communes adhérentes au syndicat VALDEM : BUSLOUP, LA CHAPELLE-ENCHERIE, FRETEVAL, LIGNIERES, LISLE, MOISY, MOREE, PEZOU, RENAY, ROMILLY-DU-PERCHE, SAINT-HILAIRE LA GRAVELLE, SAINT-JEAN FROIDMENTEL.

Modalités calcul taux TEOM 2026

	Base d'imposition	Taux TEOM	Produit attendu
Zone intercommunale de perception	5 116 344	13,62 %	696 663

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de fixer le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 13,62 % pour les communes membres du Syndicat VALDEM,
- **CHARGE** le Président d'exécuter la présente décision,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,



Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,



Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : 24 MARS 2026
Publié le : 24 MARS 2026

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etai^{ent} présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Ligniè^{res} Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enché^{rie} Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne	

Etai^{ent} absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laët^{itia} Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 33

Pouvoirs : 3

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Fixation du produit attendu de la taxe gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations pour l'exercice 2026

OBJET : Finances

Fixation du produit attendu de la taxe gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations pour l'exercice 2026

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi « NOTRe »), notamment ses articles 64 et 76 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu les missions définies au 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 9 octobre 2017 modifiant les statuts de la Communauté du Perche & Haut Vendômois intégrant la nouvelle compétence ;

Vu les articles 1530 bis et 1639A du Code Général des Impôts (CGI) ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 2 mars 2020 instaurant la taxe GEMAPI sur le territoire ;

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté du Perche & Haut Vendômois exerce la compétence GEMAPI ;

Considérant que la taxe GEMAPI est plafonnée à un équivalent de 40 € par habitant et par an, sur la base de la population DGF, et qu'il s'agit d'une taxe additionnelle dont le montant est réparti par l'administration fiscale sur les quatre taxes locales (Foncier Bâti, Foncier Non Bâti, Taxe d'Habitation, Cotisation Foncière des Entreprises) ;

Considérant que le produit de cette taxe doit être exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement occasionnées par l'exercice de la compétence GEMAPI ;

Considérant que la population DGF de la Communauté du Perche & Haut Vendômois est de 10 426 habitants ;

Le Président propose de fixer le produit attendu de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations pour l'année 2026 à la somme de 200 000,00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de fixer le produit attendu de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations pour l'année 2026 à la somme de 200 000,00 € ;
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes décisions et à accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le :
Publié le :

19 MARS 2026

19 MARS 2026

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaients présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froïdmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignièeres Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvyonne	

Etaients absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 33

Pouvoirs : 3

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Annexe GEMAPI

Subvention de fonctionnement du Budget Principal au Budget Annexe

OBJET : Finances

Budget Annexe GEMAPI

Subvention de fonctionnement du Budget Principal au Budget Annexe

Vu les charges supportées par le budget annexe GEMAPI,

Vu le budget annexe GEMAPI,

Vu le vote du budget en date du 9 mars 2026,

Le Président informe les membres du conseil communautaire qu'il convient de verser une subvention du Budget Principal au budget annexe GEMAPI d'un montant de 15 700,00 €.

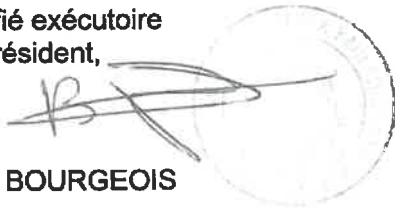
Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** cette subvention ainsi que les écritures comptables correspondantes,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.


Certifié exécutoire

Le Président,



Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,



Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : 19 MARS 2026

Publié le : 19 MARS 2026

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvyonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëticia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 33

Pouvoirs : 3

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Annexe Logements Locatifs Sociaux

Subvention de fonctionnement du Budget Principal au Budget Annexe

OBJET : Finances

**Budget Annexe Logements Locatifs Sociaux
Subvention de fonctionnement du Budget Principal au Budget Annexe**

Vu les charges supportées par le budget annexe Logements Locatifs,

Vu le budget annexe Logements Locatifs,

Vu le vote du budget en date du 9 mars 2026,

Le Président informe les membres du conseil communautaire qu'il convient de verser une subvention du Budget Principal au budget annexe Logements Locatifs Sociaux d'un montant s'élevant à 5 000,00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** cette subvention ainsi que les écritures comptables correspondantes,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **19 MARS 2026**
Publié le : **19 MARS 2026**

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etai^{ent} présents et ay^{ant} pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Ligniè^{res} Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enché^{rie} Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eg^{von}ne	

Etai^{ent} absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laët^{itia} Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ay^{ant} pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Pour : 36

Présents : 33

Contre : 0

Pouvoirs : 3

Abstention : 0

Votants : 36

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Annexe OTIPHV

Subvention de fonctionnement du Budget Principal au Budget Annexe

OBJET : Finances

Budget Annexe OTIPHV

Subvention de fonctionnement du Budget Principal au Budget Annexe

Vu les charges supportées par le budget annexe OTIPHV,

Vu le budget annexe OTIPHV,

Vu le vote du budget en date du 9 mars 2026,

Le Président informe les membres du conseil communautaire qu'il convient de verser une subvention du Budget Principal au budget annexe OTIPHV d'un montant de 28 990,00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** cette subvention ainsi que les écritures comptables correspondantes,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,



Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,



Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **19 MARS 2026**

Publié le : **19 MARS 2026**

COMMUNAUTÉ DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Étaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne	

Étaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 33

Pouvoirs : 3

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Annexe Développement Economique

Subvention de fonctionnement du Budget Principal au Budget Annexe

OBJET : Finances

Budget Annexe Développement Economique

Subvention de fonctionnement du Budget Principal au Budget Annexe

Vu les charges supportées par le budget annexe Développement Economique,

Vu le budget annexe Développement Economique,

Vu le vote du budget en date du 9 mars 2026,

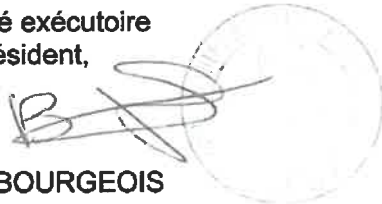
Le Président informe les membres du conseil communautaire qu'il convient de verser une subvention du Budget Principal au budget annexe Développement Economique d'un montant de 118 000,00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** cette subvention ainsi que les écritures comptables correspondantes,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,



Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,



Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **19 MARS 2026**
Publié le : **19 MARS 2026**

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 33

Pouvoirs : 3

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Annexe Commerce d'Alimentation à Pezou

Subvention de fonctionnement du Budget Principal au Budget Annexe

OBJET : Finances

Budget Annexe Commerce d'Alimentation à Pezou

Subvention de fonctionnement du Budget Principal au Budget Annexe

Vu les charges supportées par le budget annexe Commerce d'Alimentation à Pezou,

Vu le budget annexe Commerce d'Alimentation à Pezou,

Vu le vote du budget en date du 9 mars 2026,

Le Président informe les membres du conseil communautaire qu'il convient de verser une subvention du Budget Principal au budget annexe Commerce d'Alimentation à Pezou d'un montant de 6 000,00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** cette subvention ainsi que les écritures comptables correspondantes,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,



ALAIN BOURGEOIS

Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,



Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le :

Publié le :

19 MARS 2026

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Sôlon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvyonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 33

Pouvoirs : 3

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Vote des taux d'imposition 2026

CFE / TFB / TFNB / THRS

OBJET : Finances

Vote des taux d'imposition 2026 CFE / TFB / TFNB / THRS

Dans le cadre du budget principal de la Communauté du Perche & Haut Vendômois pour l'exercice 2026, il convient de voter les taux de contribution foncière des entreprises et de taxe sur le foncier bâti et non bâti.

Le Président propose d'appliquer en 2026 les taux ci-dessous :

- Taux contribution foncière des entreprises (CFE) : 20,46 %
- Taux mis en réserve CFE : 1,01 %
- Taux taxe foncier bâti (TFB) : 2,20 %
- Taux taxe foncier non bâti (TFNB) : 2,56 %
- Taux taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 11,71 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'appliquer les taux suivants pour l'année 2026 :
 - Taux contribution foncière des entreprises (CFE) : 20,46 %
 - Taux mis en réserve CFE : 1,01 %
 - Taux taxe foncier bâti (TFB) : 2,20 %
 - Taux taxe foncier non bâti (TFNB) : 2,56 %
 - Taux taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 11,71 %
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,



Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,



Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le :
Publié le :

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Pour : 36

Présents : 33

Contre : 0

Pouvoirs : 3

Abstention : 0

Votants : 36

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Principal

Subventions à verser aux organismes sur l'exercice 2026

OBJET : Finances

Budget Principal

Subventions à verser aux organismes sur l'exercice 2026

Le Président présente aux membres du conseil communautaire le projet de budget primitif 2026 pour le Budget Principal. Il détaille notamment les subventions qui seront à verser par la Communauté du Perche & Haut Vendômois sur l'exercice 2026, selon la liste ci-dessous :

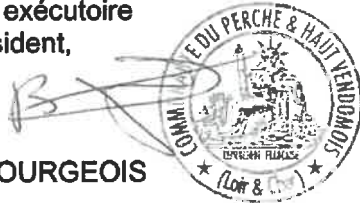
- CAUE 41 : 750,00 €
- ISMER : 2 500,00 €
- Mission locale du Vendômois : 9 464,00 €
- Fondation du patrimoine : 250,00 €
- Association des Secrétaires de Mairie 41 : 50,00 €
- Approlys : 100,00 €
- Tsigane Habitat : 3 000,00 €
- Agence d'attractivité Loir-et-Cher : 500,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions indiquées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à effectuer les versements correspondants et à signer toutes pièces relatives à ces dossiers.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,



Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : 19 MARS 2026

Publié le : 19 MARS 2026

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etalent présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvyonne	

Etalent absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 33

Pouvoirs : 3

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Annexe Développement Economique

Subventions à verser aux organismes sur l'exercice 2026

OBJET : Finances

Budget Annexe Développement Economique Subventions à verser aux organismes sur l'exercice 2026

Le Président présente aux membres du conseil communautaire le projet de budget primitif 2026 pour le Budget Annexe Développement Economique. Il détaille notamment les subventions qui seront à verser par la Communauté du Perche & Haut Vendômois sur l'exercice 2026, selon la liste ci-dessous :

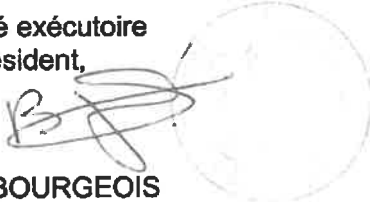
- Initiative Loir-et-Cher : 5 000,00 €
- Dév'Up : 500,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions indiquées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à effectuer les versements correspondants et à signer toutes pièces relatives à ces dossiers.

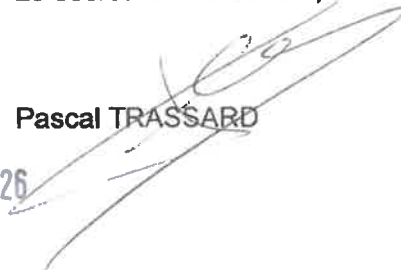
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,



Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,



Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : 19 MARS 2026

Publié le : 19 MARS 2026

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 33

Pouvoirs : 3

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Annexe GEMAPI

Remboursements des charges de personnel au Budget Principal

OBJET : Finances

Budget Annexe GEMAPI

Remboursements des charges de personnel au Budget Principal

Vu le fonctionnement des services administratifs de la Communauté du Perche & Haut Vendômois,

Vu le temps de travail de l'agent pour la gestion des dossiers relatifs à la compétence GEMAPI,

Vu le salaire de l'agent,

Vu les charges de fonctionnement supportées par le budget principal pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations,

Vu le vote du budget en date du 9 mars 2026,

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'affecter une somme forfaitaire de 15 000 € au remboursement au Budget Principal, pour l'exercice 2026 comme à chaque exercice budgétaire, des charges de personnel inscrites au budget annexe GEMAPI de l'agent en charge des dossiers relatifs à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

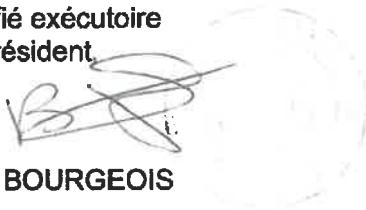
Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** ce remboursement ainsi que les écritures comptables correspondantes,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,



Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : 19 MARS 2026

Publié le : 19 MARS 2026

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 33

Pouvoirs : 3

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Annexe GEMAPI

Remboursements des charges de personnel au Budget Principal

OBJET : Finances

Budget Annexe OTIPHV

Remboursements des charges de personnel au Budget Principal

Vu le fonctionnement de l'Office de Tourisme Intercommunal du Perche & Haut Vendômois,

Vu le temps de travail de l'agent en charge de la gestion de l'Office de Tourisme Intercommunal du Perche & Haut Vendômois,

Vu le salaire de l'agent,

Vu les charges de fonctionnement supportées par le budget principal pour l'Office de Tourisme Intercommunal du Perche & Haut Vendômois,

Vu le vote du budget en date du 9 mars 2026,

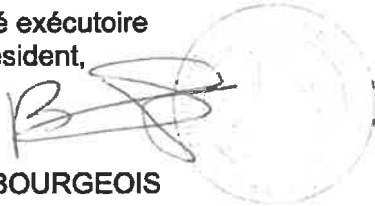
Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'affecter une somme forfaitaire de 19 850 € au remboursement au Budget Principal, pour l'exercice 2026 comme à chaque exercice budgétaire, des charges de personnel inscrites au budget annexe OTIPHV de l'agent en charge de la gestion de l'Office de Tourisme Intercommunal du Perche & Haut Vendômois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** ce remboursement ainsi que les écritures comptables correspondantes,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

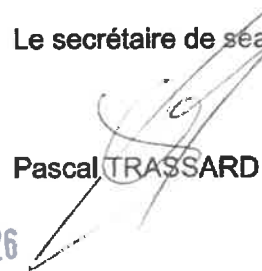
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,



Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,



Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : 19 MARS 2026

Publié le : 19 MARS 2026

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etai^{ent} présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Ligniè^{res} Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enché^{rie} Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévalville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eg^{vonne}	

Etai^{ent} absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laët^{itia} Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 33

Pouvoirs : 3

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Annexe Développement Economique

Remboursements des charges de personnel au Budget Principal

OBJET : Finances

Budget Annexe Développement Economique

Remboursements des charges de personnel au Budget Principal

Vu le fonctionnement des services administratifs de la Communauté du Perche & Haut Vendômois,

Vu le temps de travail de l'agent chargé des dossiers ayant attrait à la compétence Développement Economique de la Communauté du Perche & Haut Vendômois,

Vu le salaire de l'agent,

Vu les charges de fonctionnement supportées par le budget principal pour le Développement Economique,

Vu le vote du budget en date du 9 mars 2026,

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'affecter une somme forfaitaire de 46 000 € au remboursement au Budget Principal, pour l'exercice 2026 comme à chaque exercice budgétaire, des charges de personnel inscrites au budget annexe Développement Economique de l'agent en charge du traitement des dossiers relatifs à la compétence Développement Economique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** ce remboursement ainsi que les écritures comptables correspondantes,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,



Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : 19 MARS 2026

Publié le : 19 MARS 2026

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvyonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëticia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 33

Pouvoirs : 3

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Annexe SPANC

Remboursements des charges de personnel au Budget Principal

OBJET : Finances

Budget Annexe SPANC

Remboursements des charges de personnel au Budget Principal

Vu le fonctionnement du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté du Perche & Haut Vendômois,

Vu le temps de travail de l'agent pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif,

Vu le salaire de l'agent,

Vu les charges de fonctionnement supportées par le budget principal pour le SPANC,

Vu le vote du budget en date du 9 mars 2026,

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'affecter une somme forfaitaire de 5 000 € au remboursement au Budget Principal, pour l'exercice 2026 comme à chaque exercice budgétaire, des charges de personnel inscrites au budget annexe SPANC de l'agent en charge du traitement des dossiers relatifs au Service Public d'Assainissement Non Collectif.

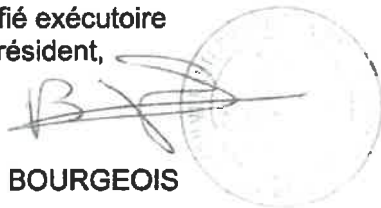
Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** ce remboursement ainsi que les écritures comptables correspondantes,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,



Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : 19 MARS 2026

Publié le : 19 MARS 2026

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etai^{ent} présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvyonne	

Etai^{ent} absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 33

Pouvoirs : 3

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Annexe SPANC

Remboursements des frais administratifs au Budget Principal

OBJET : Finances

Budget Annexe SPANC

Remboursements des frais administratifs au Budget Principal

Vu les charges de fonctionnement supportées par le budget principal pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif,

Vu le Budget Principal,

Vu le budget annexe SPANC,

Vu le vote du budget en date du 9 mars 2026,

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'affecter une somme forfaitaire de 1 000 € au remboursement au Budget Principal par le Budget Annexe SPANC, pour l'exercice 2026 comme à chaque exercice budgétaire, des charges de fonctionnement (frais administratifs, frais postaux et assurances) générées par l'activité du Service Public d'Assainissement Non Collectif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** ce remboursement ainsi que les écritures comptables correspondantes,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,



Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,



Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : 19 MARS 2026

Publié le : 19 MARS 2026

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 33

Pouvoirs : 3

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Clôture du Budget Annexe Parc d'Activités Intercommunal à Morée

OBJET : Finances

Clôture du Budget Annexe Parc d'Activités Intercommunal à Morée

Vu le budget annexe Parc d'activités La Varenne à Morée ;

Considérant la vente de tous les terrains du Parc d'Activités Intercommunal à Morée ;


Considérant que dès lors ce budget n'a plus lieu d'être et qu'à la demande du Service de Gestion Comptable de Vendôme, il convient de le clôturer au 31/12/26 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de clôturer le budget annexe Parc d'Activités Intercommunal au 31/12/26,
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision auprès du Service de Gestion Comptable de Vendôme ainsi qu'auprès de toute autre autorité qualifiée,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,



Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,



Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : 19 MARS 2026

Publié le : 19 MARS 2026

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 9 Mars 2026

Sur convocation en date du 2 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme (CPHV) se sont réunis à son Siège Social à Fréteval.

Etai^{ent} présents et ay^{ant} pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine Agnès Fradet	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard	Ligniè^{res} Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enché^{rie} Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne	

Etai^{ent} absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëticia Bouilly, Didier Duchesne, Carole Barrault, Christèle Camus, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ay^{ant} pas pris part au vote : Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny,

Pouvoirs : Marcel Defremont à Roberte Jonnard, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Katia Touzet à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 33

Pouvoirs : 3

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

**Nomenclature M57 – Fongibilité des crédits
en section de fonctionnement et d'investissement**

OBJET : Finances

Nomenclature M57 – Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Considérant que la Communauté du Perche & Haut Vendômois a adopté par la délibération n°2021-DELIB-129 du Conseil Communautaire en date du 6 septembre 2021 la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2022 et que cette norme comptable s'applique à tous les budgets de la Collectivité, sauf le Budget Annexe SPANC,

Vu l'article L.5217-10-6 du CGCT, « dans une limite fixée à l'occasion du vote du Budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président, sur le budget 2026, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section de fonctionnement et de 7,5% des dépenses réelles de la section d'investissement.
- **DONNE** tous pouvoirs au Président ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : 19 MARS 2026

Publié le : 19 MARS 2026